



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E155634

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2027

ÉDITÉ LE

16/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE

Siret : 817 611 726 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0500542-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7027988904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7027988904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : STIHLE SUD ALSACE

2 RUE DES CHAMPS
68220 HESINGUE

Téléphone : 03 89 89 82 50

Portable :

Fax : 03 89 89 82 59

Site Internet : <http://www.stihle-freres.fr>

E-mail : christine.ruckebusch@stihle.fr

Responsabilité légale :

KELLER STÉPHANE GÉRANT

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/05/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/05/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	06/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.